ABEAB
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 1 000 euros
Siège social : 8, rue Murigneux
22400 LAMBALLE-ARMOR

N° 892 181 520 RCS SAINT-BRIEUC

* * *

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 20 MARS 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le 20 mars,
A 10 heures,

La société MIAMI INVEST, société civile au capital de 340 000 euros, dont le siège social se situe 8, rue Murigneux - 22400 LAMBALLE-ARMOR, immatriculée 940 744 741 au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC, représentée par Monsieur Jean-Baptiste LEGOFF, Gérant,

Associée unique de la société ABEAB, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, dont le siège social se situe 8, rue Murigneux - 22400 LAMBALLE-ARMOR, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de l'immatriculation de la société MIAMI INVEST auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC ;
- Constatation de l'apport de 1 000 parts sociales appartenant à Monsieur Jean-Baptiste LEGOFF à la société MIAMI INVEST ;
- Constatation de la réalisation définitive des modifications statutaires ;
- Nomination de Madame Anne-Lucie LEGOFF en qualité de gérante ;
- Pouvoir à conférer.

PREMIERE DECISION

L'associée unique constate l'immatriculation de la société MIAMI INVEST auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC le 13 février 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la réalisation de l'apport de 1 000 parts sociales numérotées de 1 à 1 000 inclus de la société ABEAB détenues par Monsieur Jean-Baptiste LEGOFF à la société MIAMI INVEST, société civile au capital de 340 000 euros, dont le siège social se situe 8, rue Murigneux - 22400 LAMBALLE-ARMOR, immatriculée 940 744 741 au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-BRIEUC, représentée par Monsieur Jean-Baptiste LEGOFF.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associée unique décide de modifier les dispositions statutaires suivantes :

« Article 7 - ***CAPITAL***

Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1 000) Euros, divisé en CENT (100) parts sociales de DIX (10) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, numérotées de 1 à 100, et attribuées en totalité à la société MIAMI INVEST, associée unique. »

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer Mme Anne-Lucie LEGOFF demeurant 8, rue de Murigneux – 22400 LAMBALLE-ARMOR, en qualité de co-gérante de la société à compter du 20/03/2025.

Mme Anne-Lucie LEGOFF, intervenant aux présentes et acceptant lesdites fonctions, remercie l'associé unique de cette décision et déclare ne pas être frappée d'une quelconque interdiction d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associée unique, après lecture.

Madame Annue-Lucie LEGOFF
« Bon pour acceptation
des fonctions de Gérante »

Signé par Anne-Lucie LEGOFF
Le 24/03/25
ID: tx_DqnE7Xk8mPX4
Signed with Universign

La société MIAMI INVEST
Représentée par M. Jean-Baptiste LEGOFF

Signé par Jean-Baptiste LEGOFF
Le 24/03/25
ID: tx_DqnE7Xk8mPX4
Signed with Universign